

# Aménagements cotation Imposés DIR: SELECTIVE

Afin d'assurer une équité lors des palmarès individuels des sélectives, nous avons du procéder à des aménagements de la cotation entre les DIR et les DC pour harmoniser les notes de départ.

Ces aménagements concerneront la DIR, uniquement lors des 4 sélectives :

- Benjamin DIR
- Benjamin/ Minime DIR
- TC DIR

Les aménagements sont exclusivement au **saut de cheval** et au **cheval d'arçons**

		Aménagement cotation Sélective	Aménagement cotation Zone DIR
<b>Saut de cheval</b>	Niveau 1 : Saut de Lapin	0 Point	0 Point
	Niveau 2 : Lune trampoline	<b>1 Point</b>	1 Point
	Niveau 3 : Lune 2 tremplins		2 Points
	Niveau 4 : Lune 1 tremplin	3 Points	3 Points

## Arçons

**Uniquement pour les sélectives :**

La cotation Critérium sera appliquée,

C'est-à-dire que pour le **NIVEAU 3, le tchèque et le 1/2 pivot sont à présenter.**

Les gymnastes en DIR qui présenteront le niveau 3 seront jugés comme les critérium.

**Les aménagements ci-dessus sont uniquement pour les 4 SELECTIVES !**

A la finale de zone DIR, les aménagements DIR de la BROCHURE IDF seront appliqués.

Cordialement,  
La Commission Technique Régionale GAM